

FORMATIONS PROPOSÉES

SÉCURITÉ INCENDIE

-

SECOURISME

-

PRÉVENTION



Travail en amont sur l'identité de l'entreprise pour proposer des formations de qualité.

Aide par étude de cas pour la mise en place d'un plan de prévention afin de limiter les Accidents de Travail de Trajet – Maladies Professionnelles

FORMATIONS EN SECOURISME

- **S.S.T Sauveteur Secouriste du Travail**

14h 2 jours -

Art. R4224-15 du code du travail : Obligation de former des S.S.T

Être capable d'intervenir efficacement, en toute sécurité, sur son lieu de travail, face à une situation dangereuse ou sur une situation d'accident.

- **G.Q.S Gestes Qui Sauvent - 4h**

La circulaire du 02 octobre 2018 a pour objet la mise en œuvre de l'engagement du Gouvernement de former 80 % des agents publics aux gestes de premiers secours avant le 31 décembre 2021.

La date d'entrée en vigueur est celle de la publication.



FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- PRAP IBC Prévention des Risques liées à l'Activité Physique (Industrie, Bâtiment/Bureautique, Commerce) – 14h -2 jours
- Troubles Musculo-Squelettiques

La formation PRAP répond à l'obligation de l'employeur à veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. Les principes généraux de prévention issus de la loi du 31/12/1991 Art L4121-1-2-3 du Code du Travail, concernant à la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs.

- Repérer dans son travail les situations susceptibles de lui nuire.
- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes susceptibles d'être encourues.
Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Proposer des améliorations.



FORMATION GESTES ET POSTURES

On fera de la sécurité en agissant sur les causes immédiates
On fera de la Prévention en agissant sur les causes profondes

Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes susceptibles d'être encourues.

PARTIE PRATIQUE

Étude de recherche
Notion de risques
Protection individuelle – Principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
Manipulation et exercices pratiques sur le site et poste de travail :
Relever, Porter, Poser

Formation de 7H / 1 jour
8H00-12H00 13H00-16H00
Lieu : Dans vos locaux

PRINCIPE ERGONOMIQUE

Conception des lieux de travail et
Comportement au poste de travail



FORMATION RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les troubles psychiques constituent également un enjeu prédominant pour la société aussi bien en matière de prise en charge médicale que d'insertion sociale et professionnelle.

S'engager dans une démarche de prévention pérenne des risques psychosociaux ;

Préparer la démarche ;

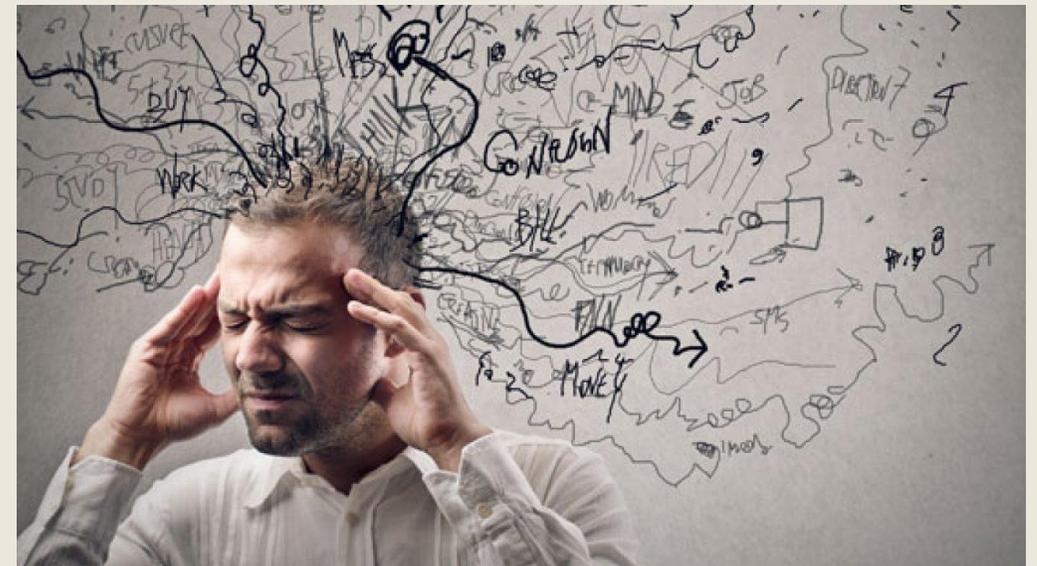
Analyser les situations de travail réel ;

Élaborer un plan d'actions

Mettre en œuvre le plan d'actions

Suivre et évaluer les actions

LA PRÉVENTION ACTIVE : La qualité de vie des employés dépend des conditions d'exercice de leur travail.



FORMATION OBLIGATOIRE

Personnels soignants

Établissement de soin - EHPAD

2 fois par an

Article J3 du règlement de sécurité –

Compte tenu de la spécificité des établissements visés au présent chapitre et des conditions particulières de leur exploitation, d'une part, de l'incapacité ou de la difficulté d'une partie du public reçu à pouvoir évacuer ou à être évacué rapidement, d'autre part, le niveau de sécurité de l'ensemble de l'établissement pour satisfaire de façon particulière aux dispositions de l'article R. 123-4 du code de la construction et de l'habitation repose, notamment au début de l'incendie, sur le transfert horizontal de ces personnes vers une zone contiguë suffisamment protégée.

2 Groupes de 4h - 8-10 agents / jour

- S.S.I (Système de Sécurité Incendie)
- Évacuation par Transfert Horizontal
- Manipulation des Extincteurs



Formatrice : Dominique Carole BALLESTER OLMETA



FORMATION à la vigilance, la prévention et la protection face à la menace terroriste

PLAN VIGIPIRATE

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE - CRÛCHE FACE AUX RISQUES MAJEURS

SUR LE PLAN TECHNIQUE

1. POSITIONNER L'ETABLISSEMENT SUR LA CARTE DES RISQUES MAJEURS

- En effet, le plan de sécurité liste et hiérarchise, par ordre de probabilité, les risques présents dans la circonscription. L'officier de sécurité sera en mesure d'évaluer les risques particuliers de votre établissement.

2. DETERMINER LES ACCES DE L'ETABLISSEMENT

3. SITUER SUR LES PLANS DE L'ETABLISSEMENT

- L'emplacement des organes de coupure
- Les locaux à risques
- Les ascenseurs
- Lieu(x) de mise en sûreté (regroupement)

4. DEFINIR LE OU LES LIEUX DE MISE EN SURETE

SUR LE PLAN PRATIQUE

1. FORMER UNE CELLULE DE CRISE

- Répartition des missions des personnels

2. PREVOIR L'EMPLACEMENT ET LES MOYENS DE COMMUNICATION DE LA CELLULE DE CRISE

3. DECLENCHER L'ALERTE

4. DONNER LES CONSIGNES

5. LEVER L'ALERTE

6. REALISER DES EXERCICES ANNUELS

7. INFORMER LES PARENTS

8. ANNUAIRE DE CRISE

FORMATION SSIAP1

Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personne

Pour qui :

Toute personne souhaitant se qualifier en sécurité incendie pour exercer des missions au sein d'établissements recevant du public (ERP) et/ou immeuble de grande hauteur (IGH) et agents techniques polyvalents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Prérequis : Pour suivre cette formation, vous devez :

- être titulaire AFPS ou PSC 1, SST, ou PSE 1 à jour conformément aux exigences réglementaires,
- présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de trois mois.

Pour les personnes de plus de 45 ans, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque (présenter un certificat médical et un bilan cardiaque de moins de 3 mois).

Validation visée :

Evaluation composée d'une épreuve écrite (QCM) et d'une épreuve pratique.

Attestation de formation et diplôme SSIAP 1 après validation par un jury présidé par un représentant du SDIS et d'un SSIAP 3.



Formatrice : Dominique Carole BALLESTER OLMETA